



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Toulouse, le 31 mai 2016

La rectrice de l'académie de Toulouse

à

mesdames et messieurs les représentants des  
personnels du second degré

**Direction des  
personnels  
enseignants**

**Objet : Modalités d'affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire dans l'académie de  
Toulouse des lauréats des concours du second degré**

n° 55-15

Je vous prie de trouver ci-joint, pour information, la circulaire académique citée en objet.

Affaire suivie par  
Fabienne TAJAN

Je vous précise que les liaisons ministérielles aux académies d'affectation des  
stagiaires auront lieu entre le 30 juin et le 8 juillet, selon les disciplines.

Téléphone  
05 61.17.74.68  
Télécopie  
05 61.17.74.45

Aussi, et afin de prononcer au plus tôt les affectations en établissements des stagiaires,  
la période de saisie des vœux a été limitée pour les dernières disciplines connues le 8  
juillet à quatre jours.

courriel  
dpe  
@ac-toulouse.fr

Comme l'année dernière, l'application de recueil des vœux des stagiaires « Saisie des  
vœux des fonctionnaires stagiaires (SVS) » sera utilisée et permettra une information  
dématérialisée des affectations en établissement dès mercredi 13 juillet après-midi.

Place Saint-Jacques  
BP 7203  
31073 Toulouse cedex 7

Mes services se trouvent à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour la rectrice et par délégation,  
Le secrétaire général de l'académie,



Xavier LE GALL

Toulouse, le **31 mai 2016**

**Modalités d'affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire dans l'académie de Toulouse des lauréats des concours du second degré.**

**Rectorat**

Direction des Personnels  
enseignants

Réf. DPE/FT 56-15

La présente note a pour objet de définir les règles et procédures de la phase intra-académique d'affectation des fonctionnaires stagiaires de l'enseignement du second degré sur un poste en académie - rentrée 2016.

Référence : note de service n° 2016-064 du 7 avril 2016 publiée au BOEN n°15 du 14 avril 2016

Dossier suivi par  
Fabienne TAJAN

Téléphone  
05 36 25 74 69

Mél.  
dpe@ac-toulouse.fr

Place Saint-Jacques  
31073 Toulouse cedex

Les fonctionnaires stagiaires affectés dans l'académie de Toulouse disposent d'un dispositif d'accueil téléphonique au 05.36.25.74.48 et d'une boîte électronique dédiée pour toute correspondance : [dpe-stagiaires@ac-toulouse.fr](mailto:dpe-stagiaires@ac-toulouse.fr) .

**1. Personnels concernés :**

Participent aux opérations d'affectation en académie :

- les lauréats des concours de la session 2016 et des concours réservés 2016 ;
- les lauréats déjà titulaires d'un autre corps de l'enseignement public de l'éducation nationale ;
- les fonctionnaires stagiaires en congé sans traitement, en renouvellement ou prolongation de stage à la rentrée scolaire 2016.

**2. Modalités d'affectation sur un poste :**

Saisie des vœux d'affectation.

La saisie des vœux d'affectation en académie s'effectue sur l'application :

« Saisie des vœux des fonctionnaires stagiaires » (SVS)  
entre le mardi 5 juillet 2016 midi et le mardi 12 juillet 2016 minuit.

Les vœux d'affectation portent sur les huit départements de l'académie, et pour le département de la Haute-Garonne, sur quatre secteurs géographiques intra département.



2/2

Il est impératif de classer par ordre de préférence les huit départements.  
En cas d'absence de saisie à temps des vœux d'affectation, le fonctionnaire stagiaire sera affecté en fonction des seuls besoins du service.

#### Classement des demandes.

► Pour les lauréats des concours réservés 2016, l'administration affectera sur poste en fonction du barème inter-académique retenu par la DGRH pour l'affectation en académie et des postes réservés pour l'accueil des fonctionnaires stagiaires.

En cas d'égalité de barème, les lauréats seront départagés dans l'ordre par la situation familiale (nombre d'enfants à charge), puis le rang de classement au concours.

► Pour les autres lauréats des concours de la session 2016, l'administration affectera sur poste en fonction du barème inter-académique retenu par la DGRH pour l'affectation en académie et des supports réservés pour l'accueil des fonctionnaires stagiaires. Les lauréats inscrits en M1 en 2015/2016 seront affectés prioritairement à proximité de l'Espé de Toulouse – site de Toulouse.

Ce barème permet le classement des candidats, néanmoins, il n'a qu'un caractère indicatif.

Les fonctionnaires stagiaires agrégés sont prioritairement affectés en lycée.

► Pour les lauréats, déjà titulaires d'un autre corps de l'enseignement public de l'éducation nationale et les fonctionnaires stagiaires en renouvellement ou prolongation de stage à la rentrée scolaire 2016, leur situation individuelle étant déjà connue, les vœux formulés permettront à la DPE en liaison avec les corps d'inspection une affectation en fonction de leur expérience.

#### Résultat des opérations d'affectation.

Les fonctionnaires stagiaires seront informés de leur établissement d'affectation en consultant l'application SVS à compter du mercredi 13 juillet 16 heures.

### **3. Envoi des pièces justificatives**

Les pièces justificatives à adresser au rectorat d'affectation, et indiquées dans l'annexe F de la note de service ministérielle citée en référence, seront à apporter lors du premier regroupement des stagiaires, dont la date et le lieu vous seront précisées sur la page spécifique du site internet académique dédiée à l'accueil des stagiaires :

- pièces justificatives relatives au rapprochement de conjoints, au rapprochement de deux candidats mariés ou pacsés affectés dans la même académie, au rapprochement de la résidence de l'enfant ;
- **diplômes, titres et certificats exigés à la nomination.**

Pour la rectrice et par délégation,  
Le secrétaire général de l'académie,

  
Xavier LE GALL